

Compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 19 septembre 2017, dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Patrick TANGUY, Maire.

Tous les membres étaient présent sauf : J. BROUQUEL excusé, représenté par Nicolas FLOCH ; Laurent JONCOUR excusé ; Jérôme FONTENY excusé, représenté par Yves TYMEN ; Sébastien CROCQ, absent

Secrétaire de séance : M. Josik LE DOARE

1- Compte rendu de la séance du 7 juin 2017

Après lecture, le compte rendu de la séance du 7 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

Absent : Marc RAHER

2- Subvention aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention aux associations reprises en annexe.

Absent : Marc RAHER

3- Rapport annuel 2016 Douarnenez Communauté

Présentation Marc RAHER

L'une des dispositions de la loi Chevènement du 12 juillet 1999 vise à renforcer l'information des habitants sur l'établissement public de coopération intercommunale(EPCI). Ainsi, un rapport annuel est adressé au Maire de chaque commune membre (article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales).

Le rapport complet a été transmis aux conseillers municipaux qui sont invités à faire part de leurs observations et questions.

Entendu l'exposé de M. Marc RAHER, adjoint, le conseil municipal déclare avoir pris connaissance de ce rapport et ne pas avoir d'observations à formuler et adopte à l'unanimité le rapport d'activité 2016 de Douarnenez Communauté

4- Rapport annuel 2016 SPANC

Présentation : M. Yves TYMEN

M. Yves TYMEN, Adjoint au maire présente aux conseillers municipaux le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Le rapport complet a été transmis aux conseillers municipaux qui sont invités à faire part de leurs remarques et questions.

Après avoir entendu l'exposé de M. Yves TYMEN, le conseil municipal déclare avoir pris connaissance de ce rapport et ne pas avoir d'observations à formuler et adopte à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2016.

5- Rapport annuel 2016 Service d'élimination des déchets

Présentation : M. Patrick TANGUY

M. Patrick TANGUY présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets conformément au décret n°2000-041 du 11 mai 2000.

Le rapport complet a été transmis aux conseillers municipaux qui sont invités à faire part de leurs remarques et questions

Après avoir entendu l'exposé de M. Patrick TANGUY, maire, le conseil municipal, à l'unanimité, déclare avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de l'année 2016.

6- Attribution compensation eaux pluviales

Suite à la commission d'évaluation des charges transférées qui s'est réunie le 27 juin 2017 afin de définir le montant des attributions de compensations lié au transfert de la compétence « eaux pluviales » le 1^{er} janvier 2017, il a été fait le choix de distinguer une attribution de compensation d'investissement, correspondant aux renouvellements des réseaux.

La partie fonctionnement sera prélevée sur l'attribution de compensation en 2017 et la partie investissement de manière progressive par palier, avec un 1^{er} prélèvement à partir de 2022. Pour la commune, il est proposé les montants suivant :

- AC de fonctionnement : 2 586€
- AC d'investissement pour 2022 : 287€

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte les montants proposés par 7 voix pour, 3 abstentions et une voix contre.

7- Projet d'arrêté portant institution de servitudes d'utilité publiques – Le Rhun

Par courrier en date du 8 septembre 2017, la préfecture du Finistère demande l'avis du Conseil municipal sur l'institution de servitudes d'utilité publique au lieu-dit « Le Rhun », référencé parcelle C968 au cadastre. Après en avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité d'émettre un avis favorable et d'adopter les propositions de l'inspection classée de la DREAL incluses dans le projet d'arrêtés d'institution de SUP en application de l'article R515-31-5 de code de l'environnement.

8- Rapport des adjoints

Yves TYMEN informe le conseil municipal :

- de la tenue de la commission de sécurité de la salle socioculturelle le 21 septembre 2017 ;
- de la programmation des travaux route de la gare après l'étude paysagère concernant le chemin piéton ;
- de la révision de la signalétique par Douarnenez Communauté, ce qui nécessite la mise en pause du projet Signalétique par la collectivité afin d'éviter les doublons.

Isabelle KERVAREC informe le conseil :

- de la remise des clés des logements sociaux le 20 novembre 2017 à 10h00 ;
- du repas des anciens qui se tiendra le 15 novembre 2017 à la salle socioculturelle et que les devis sont en cours. Elle précise que le service sera assuré cette année par les élus et les membres du CCAS.

Patrick TANGUY informe :

- de la clôture prochaine de la tranche ferme de l'église ; du déplacement de l'échafaudage et du coffrage anticipé ;
- de la réunion le lundi 25 septembre à 9h30 avec Cécile LE GUENNEC (Quimper Cornouaille Développement) pour la révision du PLH.

Le secrétaire de séance,
Josik LE DOARE

ANNEXE 1

LISTE ASSOCIATIONS	VOTE CONSEIL MUNICIPAL en 2016	<u>VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL</u>
SANTE		
Amicale des Donneurs de Sang de Douarnenez et ses environs	50,00 €	50,00 €
HUMANITAIRE		
Banque Alimentaire	100,00 €	100,00 €
Restaurant du Coeur	100,00 €	100,00 €
DIVERS		
DASTUM	800,00 €	- €
REDADEG	100,00 €	- €
TOTAL HORS ASSOCIATIONS LOCALES	1 150,00 €	250,00 €
ASSOCIATIONS COMMUNALES		
APEL Ecole Notre Dame de Toutes Grâces	Pas de demande	250,00 €
Association Histoire et patrimoine	250,00 €	250,00 €
Association Graine d'Hellebore	250,00 €	250,00 €
ASDJ	1 200,00 €	1 200,00 €
Comité de Jumelage	250,00 €	250,00 €
Ecole Notre Dame de Toutes Grâces Noël	400,00 €	400,00 €
OGEC Ecole Notre Dame de Toutes Grâces Fonctionnement cantine	1 500,00 €	1 500,00 €
Club des retraités	250,00 €	250,00 €
Sté chasse des Stangs		250,00 €
Sté chasse La Juchoise	250,00 €	250,00 €
Crinières du Launay	Non retenue par la commission des Finances	- €
Emglev Bro Douarnenez	250,00 €	- €
Comité d'animation	250,00 €	250,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS LOCALES	4 850,00 €	5 100,00 €

Subventions demandées globales	6 000,00 €	5 350,00 €
TOTAL SUBVENTIONS VERSEES	6 000,00 €	
CREDIT PREVU AU BUDGET PRIMITIF HORS CCAS	6 000,00 €	6 000,00 €
CREDIT PREVU CCAS	3 000,00 €	2 700,00 €